



## RÉSOLUTION No 7 – ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS DE SANTÉ

Le 29<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

### NOTANT QUE:

- a) La santé est un droit humain fondamental et doit être accessible de tous les citoyens.
- b) Les maladies représentent une charge de plus en plus lourde dans les différents pays, en particulier dans le monde en développement.
- c) La santé est devenue un produit qui est vendu au plus offrant et, de ce fait, marginalise les pauvres.
- d) La santé connaît une privatisation rapide et, par conséquent, son accessibilité est devenue un privilège et non plus un droit fondamental.

### NOTANT PAR AILLEURS QUE:

- e) La situation socio-économique des sociétés subit en permanence les répercussions négatives terribles du manque d'accessibilité à la santé.
- f) Le manque de ressources chronique des services de santé n'est plus le lot des seuls pays en développement mais affecte également les pays développés, notamment au niveau de la production.

### ESTIME QUE:

- a) La situation des services de santé, notamment dans les pays en développement, est principalement exacerbée par la pénurie extrême en ressources humaines et en infrastructures.
- b) Le coût des produits pharmaceutiques et médicamenteux est extrêmement élevé pour les pays en développement, posant des difficultés d'accès pour la classe ouvrière.
- c) L'absence de fonds suffisants pour assurer la formation des professionnels de santé des pays en développement aggrave encore le problème des soins de santé dans le cas des pandémies chroniques.

### DÉCIDE QUE:

- a) Que le Congrès élabore une campagne de défense de l'accès universel aux soins de santé, indépendamment de la situation politique, économique ou sociale des populations.
- b) Que le Congrès développe des mécanismes de soutien à la promotion des soins de santé pour tous, sur tous les continents, et particulièrement dans les pays en développement.
- c) Que le Congrès élabore une campagne de soutien à la non privatisation de la santé.
- d) De faire du développement des ressources humaines du secteur de la santé la principale priorité et de décourager la migration des personnels de santé.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.